

N° 317/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 04 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **26**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **0**

VOTES

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, GUILLEMET Jean-Louis, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur LOYSEAU David

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Madame NUNHOLD Jacinthe

Etaient absents :

Monsieur GAUTHIER Pascal est désigné secrétaire de séance

OBJET

LOGEMENT POUR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE

La convocation du conseil a été faite le 29 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 06 avril 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 06 avril 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 04 avril 2023

DÉLIBÉRATION n° 317/2023

Objet : Logement pour nécessité absolue de service

Le Rapporteur :

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé les modalités de concession de logement pour nécessité absolue de service, à savoir pour :

- Le poste de gardien de la salle polyvalente sise avenue des acacias
- Le poste de gardien du CLSH et site du fort-lachaux

Suite au départ en retraite du gardien du site de fort-lachaux, et après avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 17 mars 2023, le poste concerné a été fermé suite à une réorganisation des services.

Par conséquent, le logement du site du Fort-Lachaux n'a plus vocation à être un logement pour nécessité absolue de service.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter la nouvelle liste suivante des emplois bénéficiaires d'une concession de logement pour nécessité absolue de service au sein de la commune :

Emplois nécessitant une présence obligatoire et permanente des agents pour l'exercice normal de leur fonction :

- **Poste de Gardien de la salle polyvalente sise avenue des acacias.**

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la concession de logement pour nécessité absolue de service.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
Pascal GAUTHIER